

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

Sous la présidence de : Monsieur Henri CHANUT, Maire de la commune.

Date de la convocation au Conseil Municipal : 21 février 2017

ETAIENT PRESENTS : MM. CHANUT, CHARPENTIER, GARCIA, EGLOFFE, LAMBOTTE, GUILLIN, PELÉ, DECLERCQ, GRANJON, DUBAS
Mmes GLESS, TREIBER, MEON, LANUEL, AGOSTINI, DELALANDE, PREVOT, DIONNET, KRIER, MAISTRE, PANIS

ETAIT EXCUSE : M. RICHARD

PROCURATIONS : Mme VERON à M. CHANUT
Mme DASSENOY à Mme GLESS
Mme LECLERE à Mme AGOSTINI
M. SCHNEIDER à Mme MEON
Mme VIVIER à Mme PANIS

Secrétaire de séance : A l'unanimité, Monsieur Guillaume PELÉ a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2017 : pas d'observation.
Communication au Conseil Municipal d'une décision par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 : pas de décision

1°) Débat d'Orientation Budgétaire 2017

M. GRANJON précise la difficulté à apprécier la trajectoire financière des communes au regard du contexte. Il est précisé que les résultats du budget de la crèche de + 115 000 euros comprennent la participation de la Mairie (135 000 euros en 2016 et 65 000 envisagé en 2017). Le fonctionnement et les salaires sont inclus dans ces résultats.

Délibération votée à l'unanimité.

2°) Demande de subventions au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)

Pas de remarques

Délibération votée à l'unanimité

3°) Avis consultatif sur la demande d'autorisation unique, au titre de la loi sur l'eau, concernant le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Métropole du Grand Nancy située sur le territoire de Maxéville

Mme Panis souligne que l'avis de la commission travaux cité n'apparaît pas dans le compte rendu même de la commission. En fait la formulation retenue s'appuie sur l'absence de remarques à ce sujet.

D'autre part, Mme Panis souhaite faire part de son avis sur les matières envisagées et souligne que les propriétaires ne sont pas informés des épandages. Aussi Mme Panis ne souhaite pas participer au vote étant personnellement concernée. De plus, une question s'ajoute à propos du respect de la distance de 100m d'habitations ainsi que sur la somme éventuelle versée aux propriétaires.

M. Guillin est sollicité pour apporter des réponses et des précisions : la Loi n'impose pas l'avis positif des propriétaires. Chaque exploitant s'est par contre engagé à accepter librement. C'est à ce même exploitant d'informer son propriétaire et de fait le faire stipuler dans le bail. Au sujet de la cartographie, dans le document annexé reprenant les parcelles, la surface épandable comprend les contraintes de sol, de pente et des habitations.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

La parcelle sus citée comprend donc ces contraintes. En cas de non-respect des distances, des sanctions sont prises. Aussi 58ha sont concernés sur la commune de Seichamps mais seuls 49,5ha seront épandus.

Sur les compositions de ces boues, il est précisé que c'est un apport qui résulte d'un autre processus de digestion des bactéries et qui remplace le traitement classique apporté par les exploitants. Tout épandage est soumis à un plan d'épandage et donc sur une même parcelle il est interdit d'apporter plusieurs boues ou matières. Une analyse est réalisée en sortie de station d'épuration pour déterminer la qualité des boues en sus d'une analyse des sols envisagés. Les parcelles sont suivies sur 10 années afin de suivre l'évolution des teneurs en éléments. Parallèlement sont analysés les flux entrants et sortants sur ces parcelles. Ces dernières furent recensées à la demande de l'exploitant. Le transport et l'épandage sont d'autre part, à la charge des contribuables, inclus donc les factures d'eau.

M. Egloffé signale que des communes avoisinantes ont voté contre au regard des rejets éventuels de métaux lourds. Aussi M. Egloffé souligne son vote contre.

Résultats des votes :

contre : 4

abstention : 5

non-participation : 1

Délibération votée à la majorité des votants.

4°) Classe de découverte à Saint-Priest-de-Gimel (Corrèze) du 2 au 8 avril 2017

Mme Krier souligne des soucis antérieurs avec la Société Marcot et que le coût du séjour reste cependant élevé.

Délibération votée à l'unanimité.

Informations :

M. CHANUT fait part de plusieurs informations :

Prochaines **réunions budgétaires** :

- Commission Finances, Suivi du Budget (BP 2017) : lundi 27 mars 2017 ;
- Conseil Municipal (BP 2017) : lundi 3 avril 2017.

La commune a décidé de déposer un **recours gracieux** devant le tribunal administratif de Nancy contre l'arrêté du 22 novembre 2016, qui n'a pas reconnu l'état de catastrophe naturelle pour Seichamps (mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse de l'été 2015). 65 dossiers sont concernés.

Un véhicule a pris feu à Martinchamps (entre le tennis couvert et la salle de Martinchamps). Le feu s'est propagé à deux autres véhicules stationnés sur le parking. Le frein à main de l'une des voitures a lâché, elle est venue s'encaster contre la salle de Martinchamps. La salle a été enfumée et le bardage endommagé. Des vitres du tennis couvert ont été également touchées. A ce stade, nous ne savons pas si une enquête a été diligentée par la police nationale. M. CHANUT a adressé un courrier au directeur départemental de la sécurité publique pour s'en inquiéter, ainsi que pour évoquer certains actes de vandalisme répétés (voir ci-après).

Des **actes de vandalisme** ont été commis dans les jardins de plusieurs habitations, dans la nuit du samedi au dimanche (rues du Val Clair, des Parterres Fleuris, Blaise Pascal, Jean-Jacques Rousseau, avenue de l'Europe). M. CHANUT a réclamé des rondes de la part de la police nationale, particulièrement les week-ends en fin de nuit. Ce point sera évoqué lors du CISP programmé vendredi 3 mars.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

La **Station TOTAL** a brûlé récemment suite à une erreur de manipulation de la part d'un employé de la station. L'un de nos véhicules communaux (ancien « véhicule publicitaire ») se trouvait à l'intérieur des locaux au moment de l'incendie, il a entièrement brûlé. Nous attendons l'indemnisation de l'assurance.

Le Secrétaire de Séance,
Guillaume PELÉ

Le Maire,
Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 14 AVRIL 2014
(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ARTICLE L 2122-22-4° DU CGCT :
SIGNATURE DES MARCHES INFERIEURES A 206 000 € HT

Pas de décision

Délibération N°06

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Pour : 26

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

Avant le vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal est amené à débattre chaque année des orientations budgétaires de la Commune.

A cet effet, le rapport ci-joint présente :

- ✚ Le contexte national et local
- ✚ La situation financière de la commune avec une analyse rétrospective de 2008 à 2016
- ✚ La dette communale
- ✚ Les orientations budgétaires 2017

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget qui s'est réunie le 20 février 2017, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de la Commune.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°07

Objet : Demande de subventions au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Pour : 26

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

Le Gouvernement s'est engagé depuis 2016 en faveur d'un soutien exceptionnel à l'investissement public local. Ce soutien est non seulement reconduit en 2017 dans son principe, mais il est en plus abondé et porté à 1,2 milliards d'€.

Deux projets de la Ville de Seichamps, seraient éligibles à ce fonds de soutien :

- **Tavaux de rénovation thermique du Centre Socioculturel**

La municipalité a lancé des études en 2015 et 2016 pour établir un diagnostic complet (énergétique, thermique, étanchéité, acoustique, agencements fonctionnels, mise aux normes,...) du bâtiment Centre Socio Culturel.

Le résultat de cette étude propose plusieurs programmes de rénovation. La municipalité a choisi dans un premier temps d'entreprendre les travaux générateurs d'économie d'énergie et de réduction des charges de fonctionnement.

La 1^{ère} phase de travaux du Centre Socio culturel s'articulera autour de la rénovation thermique (isolation, toiture, menuiseries extérieures, chaufferie,.....).

Le coût de cette phase de travaux (honoraires compris) a été réévalué et s'élèverait au total à 815 870 € H.T.

- **Travaux de Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public**

Dans le cadre de l'agenda programmé d'accessibilité handicapé, la Ville de Seichamps envisage pour l'exercice 2017 des travaux sur 2 ERP :

- le Groupe scolaire George de la Tour
- le Centre Technique Municipal

La norme PMR nécessite de remplacer les menuiseries extérieures (accès portes et portails) et de réaliser des cheminements et rampes d'accès.

Le coût de cette phase de travaux « 2017 » s'élèverait au total à 39 343 € H.T.

La ville de Seichamps présente ces projets pour lesquels elle sollicite un financement à hauteur du maximum éligible soit 40 %.

Suite à la commission Finances, suivi du Budget du 20 février 2017, il est demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local pour les projets présentés ci-dessus, à hauteur de 40% de l'opération

Priorité	Désignation des opérations d'investissement éligibles	Montant HT de l'opération	Taux subvention sollicité	Montant de la subvention
1	Travaux de rénovation thermique Centre Socioculturel	815 870 €	40 %	326 348 €
2	Travaux de mise en accessibilité des ERP	39 343 €	40 %	15 737 €

- De financer la partie non subventionnée

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

Délibération N°08

Objet : Avis consultatif sur la demande d'autorisation unique, au titre de la loi sur l'eau, concernant le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Métropole du Grand Nancy située sur le territoire de Maxéville

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Pour : 14

Contre : 5 (MM. EGLOFFE, SCHNEIDER, Mmes TREIBER, DIONNET, MEON)

Abstention : 5 (MM. LAMBOTTE, GRANJON, DUBAS, Mmes KRIER, MAISTRE)

Rapporteur : Juan-Ramon GARCIA

Par courrier en date du 26/12/2016, Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle a transmis à la commune une ampliation de son arrêté du 23/12/2016 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique du 30/01/2017 au 01/03/2017 inclus sur une demande d'autorisation unique, au titre de la loi sur l'eau, concernant le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Métropole du Grand Nancy située sur le territoire de la commune de Maxéville.

Cette enquête publique se déroulera dans les 13 communes suivantes : Azerailles – Essey-Lès-Nancy – Roville-devant-Bayon – Einville-au-Jard – Gerbéviller – Leyr – Emberménil – Bouxières-aux-Chênes – Port-sur-Seille – Lunéville – Fresnes-en-Saulnois – Vergaville – Maizières-les-Vic.

La mairie d'Essey-Lès-Nancy est désignée comme siège de l'enquête publique.

L'avis de l'autorité environnementale compétente en la matière (article R122-2 du Code de l'Environnement) émanant du Préfet de Région est joint à la présente note avec la carte pédologique du secteur de Seichamps.

Le dossier d'enquête publique, dans lequel figure notamment l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels au public des mairies des 13 communes précitées ainsi que sur le site internet de la Métropole du Grand Nancy.

La Métropole du Grand Nancy dispose de deux arrêtées d'autorisation pour l'épandage de ses boues biologiques (déshydratées et séchées) de la station d'épuration du Grand Nancy. Les boues de déphosphatation sont valorisées après compostage en dehors du plan d'épandage.

Le plan prévoit l'épandage des boues de la station d'épuration sur des parcelles agricoles situées dans 135 communes réparties comme suit : 92 communes dans le département de Meurthe-et-Moselle et 43 communes dans le département de la Moselle.

Pour le département de la Meurthe-et-Moselle, c'est l'arrêté n°54-2011-00055 du 06 juillet 2011 modifiant l'arrêté du 29/03/2007 qui autorise l'épandage sur une surface apte de 1494,17 ha.

Au vu de la circulaire du 18/04/2005, les modifications du plan d'épandage entraînent sa révision, c'est-à-dire le dépôt d'un nouveau dossier avec instruction par les services départementaux et enquête publique.

Le présent dossier constitue la demande d'autorisation du nouveau périmètre d'épandage des boues de la station d'épuration du Grand Nancy, au titre de l'article R214-6 du Code de l'Environnement.

L'avis de l'autorité environnementale compétente en la matière (article R 122-2 du Code de l'Environnement) émanant du Préfet de Région est joint à cette présente note.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

La commune est appelée à émettre un avis sur le dossier soumis à enquête publique concernant la valorisation agricole des boues de la station de traitement des eaux usées de la Métropole du Grand Nancy, située à Maxéville.

Après avis de la commission Travaux, Gestion du patrimoine, Sécurité et Déplacements réunie le 16 février 2017, il est demandé au Conseil Municipal :

- De donner un avis favorable au dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau présentée par la Métropole du Grand Nancy.

Adoptée à la majorité des votants.

Pour : 14

Contre : 5 (MM. EGLOFFE, SCHNEIDER, Mmes TREIBER, DIONNET, MEON)

Abstention : 5 (MM. LAMBOTTE, GRANJON, DUBAS, Mmes KRIER, MAISTRE)

Mme PANIS ne participe pas au vote.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°09

Objet : Classe de découverte à Saint-Priest-de-Gimel (Corrèze) du 2 au 8 avril 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Pour : 26

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Pascale TREIBER

La Ville de Seichamps organise une classe de découverte au bénéfice des élèves des classes de CM2, en laissant le libre choix de la destination au directeur d'école et à son équipe.

Le groupe scolaire Georges de la Tour a retenu un séjour qui se déroulera du **2 au 8 avril 2017** au centre Voilco-Aster de Saint-Priest-de-Gimel (19 800), pour une base prévisionnelle de **59** enfants, de deux enseignants, de trois accompagnateurs bénévoles, et d'une animatrice.

► Budget :

Coût du séjour et activités : 17 946.00 €

Organisme prestataire : Centre Voilco-Aster, 10 Rue des Mésanges, 19 800 Saint-Priest-de-Gimel.

Trajets : 4 150.00 €

Transport en autocar : Société des Automobiles MARCOT (Xertigny)

Prestation de transport : 4 150.00 €

Rémunération du personnel d'encadrement : 1292.66 €

- Les enseignants ont souhaité renoncé à leurs indemnités
- Embauche d'une animatrice : 1292.66 €

Le coût global prévisionnel du séjour s'élève à **23 388.66€**, soit **396.42 €** par élève.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

La participation de chaque famille et celle de la Municipalité seront conformes à la délibération n° 51/ 2009.

Il est demandé au Conseil Municipal, sur proposition de la commission Enfance et Vie Scolaire du 7 février 2017 :

- D'approuver les modalités du séjour « classe de découverte » du groupe scolaire « Georges de la Tour » ;
- D'ouvrir les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2017 de la Commune.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

RAPPEL DES AFFAIRES ET LISTE DES PRESENTS

DATE DE LA DELIBERATION	N° ACTES	NOMENCLATURE ACTES	OBJET DE LA DELIBERATION	N° feuillet	N° affaire
27/02/2017	7.1	Décisions budgétaires	Débat d'Orientation Budgétaire 2017	15	06
27/02/2017	7.5.1	Subventions supérieures à 23 000 €	Demande de subventions au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)	15	07
27/02/2017	8.8	Environnement	Avis consultatif sur la demande d'autorisation unique, au titre de la loi sur l'eau, concernant le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Métropole du Grand Nancy située sur le territoire de Maxéville	17	08
27/02/2017	8.1	Enseignement	Classe de découverte à Saint-Priest-de-Gimel (Corrèze) du 2 au 8 avril 2017	18	09

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER	CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER
Henri CHANUT		Stéphane GULLIN	
Danielle GLESS		Fabienne PREVOT	
Michel CHARPENTIER		Guillaume PELÉ	
Pascale TREIBER		Jacqueline DIONNET	
Brigitte MEON		Alain DECLERCQ	
Juan-Ramon GARCIA		Catherine KRIER	
Yveline LANUEL		Yves GRANJON	
Marie-Françoise AGOSTINI		Marie-Noëlle MAISTRE	
Frédéric EGLOFFE		Patrick DUBAS	
Jean-Robert LAMBOTTE		Jacqueline PANIS	
Claire DELALANDE			